

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2013-04-02 du 19 avril 2013 portant composition de la commission des finances du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

NOR : AFSX1330403X

Le comité national,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 26, 36, 64, 97 et 98;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique;

Vu l'arrêté du 28 mars 2013 portant nomination au comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique;

Vu la délibération du comité national n° 1 en date du 7 novembre 2006 portant approbation du règlement intérieur du comité national du FIPHFP;

Après en avoir délibéré,

Décide:

1. La commission des finances du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est composée des membres suivants:

Pour les représentants des personnels

Mme Agnès DUGUET.

Mme Asma GARA-FELIU.

M. Didier MARGUERY.

Mme Nelly PAULET.

Mme Annick PRADERES.

M. Dominique ROSENBLATT.

Pour les associations ou organismes regroupant des personnes handicapées

Mme Monique ESCUDIE.

M. Florian GUZDEK.

Pour les employeurs de la fonction publique

Mme Claudie BUISSON.

Mme Édith CHATELAIS.

M. Dominique PERRIOT.

2. Le directeur du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la diffusion et de la mise en œuvre de la présente délibération, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2013-04-02 portant composition de la commission des finances du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique:

Nombre de présents, votant au moment de la délibération :	20
Délibération adoptée par :	20
Nombre de voix « Pour » :	20
Nombre de voix « Contre » :	0
Abstention :	0

Fait le 19 avril 2013.

Le président,
A. MONTANE

Le directeur,
J.-C. WATIEZ